Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le :
• 2/11/2009 pour l'affaire n° 2
• 12/11/09 pour les affaires n° 1 et 3 à 9
• 20/11/09 pour l'affaire n° 10

et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme ZETTOR Jacqueline a donné mandat à M. LESQUELIN J. Hugues - **Mme MEZINO Sylvaine** a donné mandat à Mme HEBERT Monique - **Mme RIVIERE Suzette** a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Aménagement de la médiathèque
Mobilier et informatisation
- **Approbation des plans de financement**

Dans le cadre du projet de construction de la médiathèque, des démarches sont entamées pour rechercher des financements pour les dotations nécessaires en mobilier et matériel informatique de la future structure.

…/…

Mairie des Avirons

Les besoins identifiés sont composés principalement :

Pour l'informatisation :

• 1 serveur de 24 postes de travail
• 4 imprimantes
• 6 lecteurs de code-barres
• Les différentes licences pour l'exploitation des différents postes dont le logiciel de gestion de la médiathèque
• La formation du personnel

Le coût correspondant est estimé à **56 420 € HT.**

Pour le mobilier :

L'opération comprend notamment l'acquisition de rayonnages divers, de tables et chaises de travail, de mobilier de bureau, de présentoirs et bacs divers, des banques de prêt et des panneaux divers, etc.

Ces différents éléments seront répartis au sein des espaces du bâtiment.

Le coût est évalué à **244 590.99 € HT.**

Sur ces 2 opérations, la collectivité a sollicité un financement de la DRAC.

Les plans correspondants sont les suivants :

Informatique :

Coût	**56 420 € HT**
Financement :	
Etat – DRAC – DGD Bibliothèque – 1ère fraction	22 780.00 €
Commune	33 640.00 €

Mobilier – Aménagement :

Coût	**244 590.99 € HT**
Financement :	
Etat – DRAC – DGD Bibliothèque – 1ère fraction	98 734.72 €
Commune	145 856.27 €

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le principe des 2 opérations

=> Approuver les plans de financement correspondants

Mairie des Avirons

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve le principe des deux opérations **« Mobilier »** et **« Informatisation » de la médiathèque**

=> Approuve les plans de financement tels que proposés ci-dessus

=> Invite le Maire à solliciter de la DRAC les subventions correspondantes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons